



10, rue du Débarcadère
75852 Paris Cedex 17
T 33(0)1 40 55 12 88
F 33(0)1 40 55 12 99
E infos@perifem.asso.fr
www.perifem.fr



2, rue Maurice Hartmann
92137 Issy-les-Moulineaux cedex
T +33 (0)1 40 95 54 10
F +33 (0)1 40 95 54 49
E infos@gs1fr.org
www.gs1fr.org

Conception et réalisation treize images - RC Paris B 441 736 105

Pour une gestion optimisée
des **coupons** de
réduction



Règles de bons usages

Chaque année, la distribution collecte en caisse plus de 250 millions de bons de réduction. Cette technique promotionnelle très développée doit évoluer vers une standardisation afin d'améliorer le traitement en caisse. Dans cette optique, les professionnels tant fournisseurs que distributeurs ont établi, de façon concertée, les recommandations suivantes en matière d'opérations de couponnage.

1 - Tout bon de réduction doit impérativement comporter un **code à barres EAN 13**, conformément aux spécifications définies par GS1 France (Gencod EAN France) dans le cadre des standards EAN.UCC. Lorsque la place disponible sera insuffisante, on pourra envisager de réduire la hauteur des barres du symbole.

2 - Outre le code à barres, les coupons doivent obligatoirement comporter en clair les **informations** suivantes :

- la mention « bon de réduction » ;
- le montant de la réduction ;
- la date de fin de validité précédée de la mention « valable jusqu'au » ;
- les conditions de validité, claires et lisibles ;
- les nom, adresse et RCS de l'émetteur ;
- la mention du centre de gestion mandaté pour le traitement.

3 - Lorsque le **bon de réduction est attaché au produit** (*on pack*), il est nécessaire :

- que le code à barres du coupon ne soit pas lisible par les appareils de lecture lors du passage du produit aux caisses de sortie des magasins ;
- que le caractère « immédiat » ou « valable sur prochain achat » de la réduction soit clairement indiqué sur le coupon ;
- qu'il ne soit pas réalisé en « autocollant » qui resterait collant après remise à la caisse.

4 - Le coupon comportera, si possible, une **photo** ou l'image du produit objet de la promotion.

5 - Sauf impossibilité technique, la **taille** du coupon devra être comprise entre le format A6 (15 x 10,5 cm) et le format A8 (7,5 x 5 cm).

Précisions techniques

D'autres informations que celles - obligatoires - indiquées dans le présent document, peuvent également figurer sur le coupon. L'émetteur peut en effet y ajouter des mentions pour son usage propre, pour celui du tiers assurant le traitement du coupon ou à destination du consommateur.

Contenu du code

9 8 1 A A A A A E E e C

ou

9 8 2 A A A A A E E e C

et

9 9 4 A A A A A E E e C

ou

9 9 5 A A A A A E E e C

A = code coupon attribué par l'émetteur du coupon dans une série attribuée à l'émetteur par GS1 France

E = valeur du coupon (partie entière)

e = valeur du coupon (partie décimale)

C = clé de contrôle des codes EAN 13

Les indicatifs 981 et 994 introduisent des valeurs en dixièmes d'euros. Les indicatifs 982 et 995 introduisent des valeurs en centièmes d'euros (centimes). Les indicatifs 994 et 995 ne peuvent être utilisés que sur des coupons dont la validité est limitée au territoire français. Les indicatifs 981 et 982 peuvent être utilisés pour des coupons valables dans la zone Euro.

En ce qui concerne le code à barres EAN 13, les spécifications internationales précisent ses dimensions au facteur de grossissement 1 (taille nominale), rappelées ci-dessous :



Ce facteur de grossissement peut varier entre les valeurs 0,8 et 2, c'est-à-dire que la taille des symboles peut elle-même varier entre un minimum de 80 % et un maximum de 200 % des dimensions ci-dessus.

Le minimum absolu pour qu'un symbole soit conforme aux spécifications EAN est donc d'environ 30 mm par 21 mm.

Ce minimum peut être retenu si les conditions techniques d'impression le permettent. Le respect de ses dimensions permet une lecture omnidirectionnelle par les scanners des magasins.

Lorsque la place disponible est insuffisante, on peut envisager de réduire le symbole en hauteur. Plus un symbole est tronqué, plus sa lecture risque d'en être perturbée.

En revanche, une réduction en largeur (utilisation d'un facteur de grossissement inférieur à 0,8) est à proscrire car elle peut entraîner rapidement des impossibilités de lecture.

GS1 France est à même de valider la conformité du code EAN 13 avant l'impression des coupons.

Pour l'attribution de codes ainsi que pour toute information complémentaire, contactez GS1 France.

Bons de réduction

bon de réduction
valable jusqu'au 31/12/2007

0,4 €

réduction immédiate



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX


9 952341 670408

Exemple format A6 (15 x 10,5 cm) / échelle 1

bon de réduction
sur prochain achat

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

valable jusqu'au 31/12/2007




Exemple format A8 (7,5 x 5 cm) / échelle 1

9 952341 670408

0,4 €

bon de réduction
valable jusqu'au 31/12/2007

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



Exemple format recto verso

9 952341 670408

